

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Premier Mars à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 23 février 2021

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absents excusés : Agnès BLED donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Pierre FAGET donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ

Romain ALBERT donne pouvoir à Marc MEDINA

Jean-Michel PONCE donne pouvoir à Gérard CEBELLAN

Absents : Damien CLET, Pierre PAGNON

En exercice : 27

Présents : 21

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### Délib.18/2021

#### Budget annexe de l'OMAC : vote du budget primitif 2021

Rapporteurs : monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire

Monsieur Sébastien CABRI, conseiller municipal délégué aux finances

Le budget primitif de l'OMAC (Office Municipal de l'Animation et de la Culture) pour l'exercice 2021 qui est soumis à votre approbation, conformément aux articles L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré selon le tableau ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Crédits de fonctionnement proposés	379 040.00	138 000.00
	Restes à Réaliser (RAR)		202 815.95
	002 Résultat de fonctionnement reporté		38 224.05
	TOTAL Section de fonctionnement	379 040.00	379 040.00
Total du budget primitif		379 040.00	379 040.00

.../...

La présentation de ce budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du conseil municipal du 8 février 2021.

Le contenu du budget vous est présenté de manière détaillée dans le document du budget primitif ci-joint.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire et de monsieur Sébastien CABRI, conseiller municipal délégué aux finances, après en avoir délibéré,

Votes Pour : 24      Vote Contre : 0      Abstention : 1

➤ DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les montants des recettes et des dépenses inscrits dans le budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré à Torréilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : **08 MARS 2021**

et publication du : **08 MARS 2021**

Le maire,

Dr Marc MEDINA



**PRÉFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES**

**08 MARS 2021**

**COURRIER**